



COMMISSION DEPARTEMENTALE REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

Section STATUTS et RÈGLEMENTS

PROCÈS VERBAL

Réunion du 24 septembre 2025 - PV N°5

PRÉSENTS : MM. BENEYTOU Pascal, BOUDY Fabrice (CODIR), CLOFF Jean Robert (président), GOUGAM Nicolas et MARLY Didier

EXCUSÉE : Mme BLOND Martine

Suite à la mise en place de la FMI pour presque toutes les compétitions, devant l'article 29 vieux de 25 ans qui demande donc sa mise à jour, la commission propose de modifier les RP du district :

1. Modification des règlements particuliers du District :

Article 29 - Formalités d'après-match et homologation

A. Transmission de la feuille de match

Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI **dans l'heure qui suit la fin du match. Toute feuille de match papier doit être transmise dans footclubs/module compétitions après saisie du résultat le plus rapidement possible après le match.**

Toute feuille de match ou FMI transmise après ~~avant~~ le dimanche 19h pour les matchs se déroulant le week-end ou le jour même dès la fin du match pour les matchs se déroulant en semaine, **pourra être amendé conformément aux tarifs en vigueur.**

Le retour de la feuille de match papier au District, ~~dans les 24 heures suivant la rencontre, même si le match n'a pas eu lieu,~~ incombe uniquement, dans tous les cas, à l'équipe qui reçoit ou à l'équipe organisatrice sur terrain neutre. Cette feuille de match n'est plus conservée par l'arbitre quel qu'en soit le motif ; le fait d'avoir donné des avertissements aux joueurs, d'en avoir expulsé ou signalé des incidents, n'autorise pas l'arbitre à conserver la feuille de match. Les arbitres ont pour mission notamment de viser les ratures et surcharges et de relever avec soin, les éléments nécessaires à la rédaction d'un rapport éventuel. La conservation de la feuille de match, par l'arbitre, n'est préconisée que dans les cas extrêmes (bagarres générales, sécurité des arbitres).

Décision approuvée à l'unanimité des membres présents pour proposition au CODIR et éventuelle validation lors de la prochaine AG.

Le Président :
Jean Robert CLOFF

La Secrétaire :
BLOND Martine